

*Questions orales*

En ce qui concerne l'extension du programme aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, nous envisageons la possibilité de retirer du marché les permis commerciaux restants de pêche au saumon au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Toutefois, à Terre-Neuve et au Labrador, c'est un programme cofinancé, 70 p. 100 par le gouvernement fédéral et 30 p. 100 par la province, ce qui fait qu'il faudrait la collaboration des gouvernements de ces provinces également.

Je suis heureux de voir que le chef de l'opposition, qui représente le Nouveau-Brunswick, s'intéresse tant à la réponse à cette question.

\* \* \*

**LES ADDITIFS DE L'ESSENCE**

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

L'addition de plomb à l'essence cause des dommages irréversibles au cerveau des enfants. Apprenant cela, le gouvernement canadien a interdit en 1990 l'utilisation au Canada d'essence additionnée de plomb. Cette interdiction ne s'étend pas toutefois à la production et à l'exportation d'essence additionnée de plomb.

Pourquoi les enfants des pays en développement devraient-ils souffrir parce que le Canada veut exporter? Le ministre annoncera-t-il aujourd'hui qu'il imposera une interdiction de la production et de l'exportation d'essence additionnée de plomb?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, comme la députée le sait, le gouvernement canadien a une politique qui interdit l'utilisation du plomb tétraéthyle à des fins courantes au Canada et la restreint à des cas bien précis, par exemple pour les machines agricoles et pour certains avions. Quelque 75 000 avions au Canada utilisent ce type de carburant. Ce sont dans ces conditions qu'il est utilisé.

En ce qui concerne les exportations, nous élaborons actuellement des règlements qui exigeront que les pays où l'on exporte ce produit soient avisés car des lois en restreignent l'utilisation au Canada.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, je pense que la plupart des députés admettront qu'il devrait exister des normes partout dans le monde afin de protéger tous les enfants, et non seulement ceux du Canada.

Le manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle, ou MMT, a remplacé le plomb dans l'essence au Canada. Cette substance, qui présente elle aussi des dangers pour la santé, est interdite aux États-Unis depuis 1978.

Le ministre autorisera-t-il des fonds pour aider les compagnies qui produisent le plomb et le MMT à se convertir à la production de substances moins nocives pour l'environnement, comme l'éthanol par exemple?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, je suis très heureux de dire à la Chambre que, dans le dernier budget, le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre des Finances, a présenté une mesure qui favorisera l'utilisation du méthanol grâce à l'élimination de la taxe d'accise sur ce produit. Il s'agit d'une mesure très novatrice qui sera bonne pour l'agriculture.

Cette mesure est bonne pour l'environnement. Le méthanol a certaines répercussions sur l'environnement, mais il demeure très bon pour l'environnement, et c'est précisément ce que recherche le gouvernement du Canada.

\* \* \*

• (1450)

**L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La semaine dernière, j'ai rencontré des agriculteurs des comtés de Halton et de Peel. Ils s'inquiètent de leur avenir à cause des pourparlers du GATT et de la possibilité que l'article XI soit aboli.

Je sais que le ministre défend la position du Canada devant le GATT, mais j'aimerais lui poser une question car certains agriculteurs veulent que le Canada se retire de la table de négociations si l'article XI n'est pas renforcé.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles seraient les conséquences possibles d'une telle situation?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, la position du Canada devant le GATT a été élaborée par ceux que la question intéresse en premier lieu: les producteurs et les provinces.

Le raisonnement qui sous-tend la position du Canada en matière de gestion de l'offre, c'est qu'après la présentation des conclusions du GATT, l'article XI tel qu'il existe aujourd'hui ne nous permettrait plus de poursuivre